



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. limitée
2 décembre 2011
Français
Original: anglais

Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

Trente-cinquième session

Durban, 28 novembre-3 décembre 2011

Point 10 c) de l'ordre du jour

Questions méthodologiques relevant du Protocole de Kyoto

**Incidences de la prise en compte du reboisement des terres forestières
dont le sol est épuisé en tant qu'activités de projet de boisement
et de reboisement au titre du mécanisme pour un développement propre**

Incidences de la prise en compte du reboisement des terres forestières dont le sol est épuisé en tant qu'activités de projet de boisement et de reboisement au titre du mécanisme pour un développement propre

Projet de conclusions présenté par le Président

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a pris note du rapport de synthèse que le secrétariat a établi à partir des observations adressées par les Parties¹, comme le lui avait demandé le SBSTA à sa trente-troisième session.
2. Le SBSTA est convenu que la définition des terres forestières dont le sol est épuisé figurant à l'annexe I du document FCCC/KP/CMP/209/16 avait besoin d'être précisée.
3. Le SBSTA a pris note de l'intention du Brésil d'organiser un atelier informel, afin d'élaborer une définition plus claire des terres forestières dont le sol est épuisé.
4. Le SBSTA est convenu en outre de poursuivre l'examen de cette question à sa trente-sixième session.

¹ FCCC/SBSTA/2011/INF.15.